

trouve des temperamens plus efficaces sur l'article qui les divise, que ceux qu'on a employés jusqu'ici pour ajuster à l'amiable les differends qui régneront toujours entre le St. Siège & le Roy de Sardaigne; & d'autres qu'on n'a pû, depuis tant de tems, lever encore entièrement, j'entens ceux qui retardent l'accommodement du Pape avec Sa Maj. Portugaise.

IV. Le 2. Juillet le Comte de Potocki, neveu de l'Archevêque de Gnesne, Primat de Pologne, arriva à Rome venant des Cours de France & de Turin, où il étoit allé notifier la mort du feu Roy Frederic-Auguste; il eut le lendemain Audience du Pape avec qui il s'entretint pendant deux heures sur la situation présente des affaires en Pologne; il lui représenta entr'autres choses que les Lettres de S.S. pour exhorter la République à faire tomber le choix d'un nouveau Roy sur la personne de l'Electeur de Saxe, étoient arrivées à Varsovie après la résolution qui avoit été prise par les Polonois d'exclure tout Etranger du Trône, & d'élire pour leur Roy, un de leurs Nobles; ce que l'on dit avoir été approuvé du St. Pere. Le 19. il se tint néanmoins au Quirinal une Congrégation particulière de plusieurs Cardinaux, en présence du Cardinal Banchieri Secrétaire d'Etat, sur la future élection d'un Roy de Pologne, à l'issuë de laquelle on fit partir un Exprés pour Varsovie, avec des Brefs adressés aux Evêques Polonois, par lesquels le Pape leur fait sçavoir ses intentions sur la maniere avec laquelle ils doivent agir dans cette occasion.

V. On a notifié depuis quelques semaines au Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, de paroître en public, conformément à une Bulle du Pape Clement XI. qui ordonne que les Ambassadeurs des Têtes couronnées qui font leur résidence à Rome avec un caractère privé, doivent en prendre